

Décision

Générale

colonial

Décision n° 479 Décisions concernant les Services Territoriaux

n° 479

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 avril 1961

Numéro JO
n° 4 du 30/04/1961

Date du numéro
30 avril 1961

TEXTE INTÉGRAL

Une indemnité forfaitaire mensuelle de dix mille francs (10.000) représentative de tous travaux supplémentaires et exclusive de toutes autres indemnités), est allouée, mensuellement à M. Cartray Louis, attaché de la F.O.M., chef de la Section du Matériel du Service des Finances. Cette dépense sera imputée sur le chapitre 2, article 1er 1 du Budget local, exercice 1961. La présente décision prendra effet pour compter du 1er janvier 1961.